



**Ville de Sainte-Catherine-
de-la-Jacques-Cartier**

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 10 août 2020, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1520-2020

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX ÉCURIES ET AUX APPENTIS DANS LES ZONES OÙ LA « GARDE DE CHEVAUX » EST AUTORISÉE ET À AUTORISER L'USAGE « CA : SERVICES ASSOCIÉS À L'USAGE HABITATION »

QUE le règlement est entré en vigueur le 27 août 2020, à la suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, étant donné que les bureaux de la municipalité sont non accessibles pour une période indéterminée, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 1^{er} septembre 2020.

La greffière adjointe
et directrice des affaires juridiques,


Isabelle Bernier, OMA
Avocate